

Incendie domestique

Les Détecteurs Autonomes Avertisseurs de Fumée (DAAF) sont rendus obligatoires dans les logements à compter du 8 mars 2015.

Dans ce cadre, une campagne de sensibilisation aux risques d'incendies domestiques, intégrant un mode d'emploi des DAAF, a été lancée par le ministère de l'intérieur, en partenariat avec la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et le ministère du logement, de l'égalité aux territoires et de la ruralité.

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00